

Avis relatif à des propositions de modifications de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, relatives à la radiographie

Délibération n° CONS. – 2 – 8 février 2012 – Avis relatif à diverses modifications de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, relatives à la radiographie

Par lettre en date du 16 décembre 2011, notifiée le 21 décembre 2011, la Direction générale de l'UNOCAM a saisi l'UNOCAM pour avis, en application de l'article L. 162-52 du code de la sécurité sociale, de quatre propositions de modifications de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, relatives à la radiographie.

Ces mesures sont proposées pour l'application de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012.

Le Conseil de l'UNOCAM a approuvé, ces dernières années, toutes les propositions successives de modifications de la nomenclature relatives à la radiographie qui tenaient compte des gains d'efficience réalisés par les praticiens dans leur cabinet.

Le Conseil de l'UNOCAM est donc favorable à ces quatre propositions de modifications de la nomenclature.

Délibération adoptée à l'unanimité